

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 mars 2013  
Séance du 14 mars 2013

## 7 Associations - adhésion et cotisation 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme FÉVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

La Ville souhaite adhérer à diverses associations pour l'aider à mener à bien différents projets.

Il vous est proposé d'autoriser les adhésions et le versement des cotisations 2013, aux associations suivantes :

Associations	Objet	Cotisations 2013
pSEau (programme solidarité Eau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la ville dans la conception de ses projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement chez nos partenaires :</li> <li>Appuyer-conseiller : pour renforcer les compétences des acteurs et améliorer la cohérence des actions</li> <li>Rechercher et développer : pour améliorer la connaissance et la compréhension des enjeux</li> <li>Promouvoir la solidarité pour l'eau : pour informer, échanger, et mobiliser autour des enjeux</li> </ul>	1 000 euros

# maintenant !

Réseau de coopération décentralisée Palestine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunir, conseiller, former et représenter les collectivités locales françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée avec les collectivités palestiniennes.</li> <li>Aider au montage de projets de coopération (assistance technique et logistique)</li> </ul>	3 629 euros
Association des archivistes français	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défendre les intérêts de la profession et chercher à promouvoir l'image et la visibilité du métier d'archiviste. A un rôle actif dans les travaux de réflexion archivistique, en bonne intelligence avec le Service interministériel des Archives de France et les instances universitaires.</li> <li>Publier un bulletin trimestriel</li> <li>Permettre l'accès à des outils d'archivistes depuis l'espace adhérent du site internet.</li> </ul>	95 euros

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 14 mars 2013,

Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 34

Contre : 2

Abstention : 0

- Décide à la majorité :

**Article 1er** : d'autoriser l'adhésion aux associations suivantes :

- pSEau (programme solidarité Eau)
- Réseau de coopération décentralisée Palestine
- Association des archivistes français

**Article 2** : d'autoriser le versement aux dites associations des cotisations 2013 :

Associations	Cotisations 2013	Comptes
pSEau (programme solidarité Eau)	1 000,00 €	6281/RI
Réseau de coopération décentralisée Palestine	3 629,00 €	6281/RI
Association des archivistes français	95,00 €	6281/AJ

**Article 4** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 MARS 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAM

02 AVR. 2013

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/04/13

et publication ou notification le... 28/03/13

CREIL, le... 2/04/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Ratuy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



2/2